



18 juillet 2023

(23-4839)

Page: 1/1

Original: anglais

**INDE – CERTAINES MESURES RELATIVES AUX CELLULES
SOLAIRES ET AUX MODULES SOLAIRES**

NOTIFICATION DE LA SOLUTION CONVENUE D'UN COMMUN ACCORD

La communication ci-après, datée du 13 juillet 2023 et adressée par la délégation de l'Inde et la délégation des États-Unis au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 3:6 du *Mémoire d'accord sur le règlement des différends*.

Les États-Unis et l'Inde se réfèrent au différend *Inde – Certaines mesures relatives aux cellules solaires et aux modules solaires* (DS456). Ils ont l'honneur de notifier à l'ORD, conformément à l'article 3:6 du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends* (*Mémoire d'accord*), que les parties sont parvenues à une solution convenue d'un commun accord à la question soulevée dans le présent différend.

Compte tenu de ce qui précède, les États-Unis retirent la demande qu'ils ont adressée à l'ORD le 19 décembre 2017 conformément à l'article 22:2 du *Mémoire d'accord* (WT/DS456/18) en vue d'être autorisés à suspendre, à l'égard de l'Inde, l'application de concessions tarifaires ou d'autres obligations au titre de l'*Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994* (GATT de 1994).

Les États-Unis ayant retiré leur demande au titre de l'article 22:2 du *Mémoire d'accord*, l'Inde retire la demande qu'elle a présentée le 3 janvier 2018 conformément à l'article 22:6 du *Mémoire d'accord* (WT/DS456/19), dans laquelle elle faisait objection au niveau de la suspension de concessions ou d'autres obligations au titre du GATT de 1994 proposée par les États-Unis.

L'Inde retire en outre la demande d'établissement d'un groupe spécial de la mise en conformité au titre de l'article 21:5 du *Mémoire d'accord* qu'elle a présentée le 23 janvier 2018 (WT/DS456/20).

Nous vous demandons de bien vouloir faire distribuer la présente notification à l'ORD ainsi qu'aux Conseils et Comités compétents.
